REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL

Conseil du 15 décembre 2025

Délibération n° 2025-3229

Commission pour avis : développement solidaire et action sociale

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Avenant à la convention cadre relative au dispositif expérimental destiné à l'accompagnement de jeunes confiés à l'aide sociale à l'enfance (ASE) et en situation de handicap - Convention cadre de partenariat 2025-2029 entre la Métropole de Lyon, le Département du Rhône et la Fondation OVE

Service : Délégation Solidarités, habitat et éducation - Direction Prévention et protection de l'enfance

Rapporteur : Madame Lucie Vacher

Président : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 150

Date de convocation du Conseil : vendredi 28 novembre 2025

Secrétaire élu(e) : Madame Guerin Monique

Présents : Mme L. Arthaud, M. B. Artigny, Mme F. Asti-Lapperrière, M. P. Athanaze, Mme C. Augey, M. M. Azcué, M. B. Badouard, M. F. Bagnon, M. L. Barge, M. N. Barla, M. Y. Ben Itah, Mme F. Benahmed, M. I. Benzeghiba, M. B. Bernard, Mme S. Blachère, M. P. Blanchard, M. Y. Blein, Mme L. Boffet, Mme D. Borbon, Mme Y. Bouagga, Mme F. Bouzerda, Mme N. Bramet-Reynaud, Mme C. Brossaud, M. R. Brumm, Mme V. Brunel, M. J. Bub, M. F. Buffet, Mme C. Burillon, Mme M. Burricand, Mme M. Cabot, M. F. Camus, M. J. Camus, Mme C. Cardona, Mme M. Carrier, M. P. Chambon, M. P. Charmot, M. M. Chihi, M. C. Cohen, Mme G. Coin, Mme B. Collin, Mme D. Corsale, Mme D. Crédoz, Mme C. Crespy, Mme C. Creuze, Mme L. Croizier, M. J. Da Passano, M. R. Debû, Mme N. Dehan, Mme F. Delaunay, M. G. Devinaz, M. M. Diop, M. I. Doganel, M. G. Doucet, Mme V. Dubois Bertrand, Mme F. Dubot, Mme C. Dupuy, Mme H. Duvivier, Mme M. Edery, Mme M. El Faloussi, Mme C. Etienne, Mme M. Fontaine, Mme S. Fontanges, M. Y. Fournel, Mme R. Fournillon, Mme L. Fréty, Mme N. Frier, M. G. Gascon, Mme H. Geoffroy, Mme N. Georgel, M. C. Geourjon, M. C. Girard, Mme V. Giromagny, M. S. Godinot, M. S. Gomez, M. M. Grivel, Mme A. Grosperrin, M. F. Groult, M. P. Guelpa-Bonaro, Mme M. Guerin, M. T. Haon, Mme S. Hémain, Mme B. Jannot, Mme Z. Khelifi, M. D. Kimelfeld, M. J. Kohlhaas, Mme C. Lagarde, M. L. Lassagne, M. M. Le Faou, Mme M. Lecerf, M. L. Legendre, M. J. Longueval, M. V. Lungenstrass, M. M. Maire, M. C. Marguin, M. R. Marion, M. P. Millet, M. J. Mône, M. V. Monot, Mme V. Moreira, Mme D. Nachury, M. F. Novak, M. A. Orlando, Mme C. Panassier, M. R. Payre, M. L. Pelaez, M. É. Perez, Mme I. Perriet-Roux, Mme N. Perrin-Gilbert, Mme I. Petiot, M. G. Petit, Mme M. Picard, Mme M. Picot, M. G. Pillon, Mme S. Popoff, M. E. Portier, Mme C. Pouzergue, Mme É. Prost, M. C. Quiniou, M. J. Ranc, M. M. Rantonnet, M. J. Ray, Mme A. Reveyrand, Mme V. Roch, M. T. Rudigoz, Mme M. Saint-Cyr, Mme V. Sarselli, Mme J. Sechaud, M. L. Seguin, M. J. Sellès, Mme N. Sibeud, M. J. Smati, Mme C. Subaï, M. F. Thevenieau, M. Y. Uhlrich, Mme L. Vacher, M. C. Van Styvendael, Mme B. Vessiller, M. M. Vieira, M. M. Vincent, Mme M. Vullien, M. D. Vullierme.

Absents excusés : M. G. Corazzol, Mme É. Baume (pouvoir à Mme B. Vessiller), M. P. Blache (pouvoir à Mme L. Croizier), Mme S. Chadier (pouvoir à M. L. Seguin), M. H. Dalby (pouvoir à Mme N. Dehan), M. P. David (pouvoir à M. M. Vincent), Mme J. Percet (pouvoir à M. É. Perez), M. É. Vergiat (pouvoir à Mme G. Coin), Mme S. Zdorovtzoff (pouvoir à M. M. Vieira).

Conseil du 15 décembre 2025

Délibération n° 2025-3229

Commission pour avis : développement solidaire et action sociale

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Avenant à la convention cadre relative au dispositif expérimental destiné à l'accompagnement de jeunes confiés à l'aide sociale à l'enfance (ASE) et en situation de handicap - Convention cadre de partenariat 2025-2029 entre la Métropole de Lyon, le Département du Rhône et la Fondation OVE

Service : Délégation Solidarités, habitat et éducation - Direction Prévention et protection de l'enfance

Le Conseil,

Vu le rapport du 26 novembre 2025, exposant ce qui suit :

La présente délibération a pour objet d'autoriser la signature d'un avenant à la convention cadre de partenariat approuvée par délibération du Conseil n° 2024-2542 du 16 décembre 2024, relative à la création à titre expérimental d'un dispositif ASE-Handicap pour l'accompagnement des enfants et adolescents, confiés à l'ASE et disposant d'une notification de la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées par l'organisme gestionnaire Fondation OVE.

I - Contexte

La Métropole de Lyon a impulsé, depuis 2020, une réflexion avec les acteurs institutionnels en matière de protection de l'enfance et, notamment, des mineurs dont l'accompagnement est complexe du fait de leur handicap. Il s'agit, par ailleurs, d'une orientation réaffirmée dans le cadre du schéma enfance 2023-2027 approuvé par délibération du Conseil n° 2023-1729 du 26 juin 2023, au travers de son action 8 visant à développer les réponses spécifiques pour les mineurs présentant des besoins multiples.

En effet, il est constaté sur le territoire métropolitain un grand nombre de situations de mineurs confiés à l'ASE pour lesquels une solution d'accueil adaptée ne peut être trouvée, au sein des établissements habilités au titre de la protection de l'enfance du fait d'un étayage sanitaire insuffisant des professionnels. Le développement de structures adaptées, alliant éducatif et soin, est primordial pour répondre aux besoins du public concerné.

Le 29 octobre 2021, la Préfecture du Rhône, l'Agence régionale de santé (ARS) Auvergne-Rhône-Alpes et la Métropole ont signé une convention dans laquelle ont été pris des engagements réciproques, dans le cadre de la stratégie nationale de prévention et de protection de l'enfance 2020-2022 afin de garantir les mêmes chances et les mêmes droits à tous.

Dans ce contexte, la Métropole, le Département du Rhône et l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes ont engagé, depuis 2022, une collaboration étroite pour répondre aux besoins des enfants et des jeunes protégés en situation de handicap, par la mise en place d'un nouveau dispositif co-financé et à double habilitation (médico-sociale/protection de l'enfance), portant à la fois sur une offre d'hébergement en internat et un accueil de jour, permis par le redéploiement de crédits existants.

En janvier 2024, les trois institutions ont ainsi publié un appel à candidature pour la création d'une structure expérimentale de prise en charge d'enfants relevant à la fois du soin, du handicap et de la protection de l'enfance.

Suite à l'étude des candidatures, la Fondation OVE a été sélectionnée comme gestionnaire de la future structure.

La création du dispositif expérimental a été actée par la publication de l'arrêté conjoint 2024-DSHE-DPPE-11-001 du 4 novembre 2024 entre l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes et la Métropole. En effet, la structure étant implantée sur le territoire métropolitain, seules celle-ci et l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes sont compétentes pour délivrer l'autorisation. Il convient donc de conventionner avec le Département du Rhône et la Fondation OVE pour fixer la répartition du financement et des places entre l'ensemble des parties prenantes.

II - Objectifs

Cet avenant à la convention cadre de partenariat du 16 décembre 2024 citée précédemment apporte des modifications uniquement aux articles 1 et 4 relatifs à l'objet de la convention et à la répartition des places.

Ainsi, à la place de l'ouverture d'une 2ème maison adossée au dispositif intégré thérapeutique éducatif et pédagogique de Meyzieu, pour sept jeunes présentant des troubles neurodéveloppementaux (TND) sans déficience, il a été décidé de rattacher une 2ème maison au dispositif institut médico-éducatif (DIME) Yves Farge à Vaulx-en-Velin, pour six jeunes présentant des TND et déficience.

Il y a ainsi deux dispositifs similaires, l'un accueillant des plus jeunes et l'autre des adolescents selon la répartition suivant :

- six places d'hébergement et deux places d'accueil de jour adossées au DIME Yves Farge situé 5 rue Jean-Marie Merle à Vaulx-en-Velin,
- six places d'hébergement et deux places d'accueil de jour adossées au sein du DIME Aline Renard situé 4 rue Bottet à Rillieux-la-Pape.

Le présent avenant est signé pour une durée de quatre ans, ce qui coïncide avec la durée d'expérimentation du dispositif. Elle sera reconduite annuellement de manière expresse par lettre recommandée sur la base des résultats de l'évaluation du dispositif.

Il est donc proposé d'approuver et d'autoriser la signature de l'avenant à la convention cadre de partenariat d'une durée de cinq ans avec le Département du Rhône et la Fondation OVE ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission développement solidaire et action sociale ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - les modifications à la convention cadre de partenariat concernant la structure expérimentale ARS-ASE permettant l'accompagnement de mineurs confiés à l'ASE et en situation de handicap,

b) - l'avenant à la convention cadre de partenariat pour la période 2025-2029 entre la Métropole, le Département du Rhône et la Fondation OVE.

2° - Autorise le Président de la Métropole à signer ledit avenant et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Publié le : 17 décembre 2025

Accusé de réception en préfecture :
069-200046977-20251215-344799-DE-1-1
Date de télétransmission : 17 décembre 2025
Date de réception préfecture : 17 décembre 2025